



Le Préfet

**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le préfet

à

Monsieur Philippe BUISSON  
Président de la communauté d'agglomération  
du Libournais  
42 rue Jules Ferry  
33500 LIBOURNE

Affaire suivie par : Simon Schiano  
Tél. : 07 62 51 43 92  
Courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le 15 DEC. 2025

**Objet : Plan climat-air-énergie territorial de la communauté d'agglomération du Libournais**  
**PJ : Avis de l'État sur le projet de PCAET**

Vous m'avez communiqué, par notification en date du 24 octobre 2025 via la plateforme Territoires&climat, le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) de votre collectivité.

J'ai le plaisir de vous transmettre l'avis de l'État sur ce projet de plan.

Tout d'abord je tiens à saluer les efforts engagés en matière de transition écologique sur votre territoire et traduits avec ambition et clarté dans le plan climat actuel. Vous contribuez ainsi à votre échelle à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques de la France.

Cependant certains attendus réglementaires méritent d'être précisés.

Afin de renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les plans climat air énergie territoriaux (article 85 de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019), le volet qualité de l'air du projet que vous m'avez soumis doit être complété. Il convient notamment d'ajouter les éléments suivants :

- des objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national ;
- une identification des solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur (art. L.229-26 du code de l'environnement), une carte des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) devra être ajoutée au PCAET.

D'autres pistes d'amélioration de votre projet sont également proposées dans la note détaillée ci-jointe.

J'attire notamment votre attention sur le plan national d'adaptation aux impacts du changement climatique (PNACC) adopté le 10 mars dernier et notamment sur la trajectoire de référence d'adaptation à +4°C à l'horizon 2100, qui doit à présent être prise en compte dans toutes les politiques publiques. Le volet adaptation de ce plan devra être mis en cohérence avec ce nouveau niveau d'ambition.

La démarche de labellisation « Territoire engagé dans la transition écologique » de l'Ademe pourra de surcroît permettre d'accompagner efficacement la mise en œuvre de ce plan. Cet exercice sera l'occasion de préciser les aspects opérationnels de certaines actions.

Enfin, les services de l'État, en particulier la direction départementale des territoires et de la mer de Gironde, restent à votre disposition d'ici là pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour le Préfet,

le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Sylvain PELLETTERET

Copie : Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne